



# ASSEMBLEE GENERALE D'HIVER

Par voie dématérialisée

## PROCÈS-VERBAL

---

**Réunion du :** Samedi 18 décembre 2021

**À :** 10h00

---

**Présidence :** M. Eric BORGHINI

---

### Liste des votants :

➤ **Au titre des représentants des Clubs de Ligue :**

- **District des Alpes :** ET MOYENNE DURANCE, GAP FOOT O5, MOUVEMENT VERS RURALITE SPORTIVE, VEYNES SERRES FOOTBALL.

- **District de la Côte d'Azur :** ANTIBES FC JLP, CAGNES LE CROS F, CANNES AS, CANNES ASC AV, CANNET ROCHEVILLE, CARROS FC, CAP D'AIL US, CAVIGAL NICE, GRASSE RC, JUAN LES PINS AS, FONTONNE ANTIBES AS, MANDELIEU LA NAPOULE US, MENTON ROS, MONACO FC AS, MONACO AS FOOTBALL FEMININ, MOUANS SARTOUX SC, NICE FUTSAL CLUB, PEGOMAS US, VENCE AS, VILLEFRANCHE ST JEAN BEAULIEU.

- **District de Provence :** AIX AS, AC ARLES, AUBAGNE F.C, BERRE SC, BUREL F.C, CARNOUX FC, COTE BLEUE FC, FOS ES, MARSEILLE SMUC, GEMENOS AS, ISTRES FC, LA CIOTAT ES, LUYNES SPORTS, MARIIGNANE GIGNAC FC, MARSEILLE AIR BEL SC, MARSEILLE EUGA ARDZIV, MARSEILLE FA FEMININ, MARSEILLE MALPASSE LOISIRS, MARSEILLE OLYMPIQUE, MARSEILLE SMUC, MARSEILLE ST HENRI FC, MARSEILLE USPEG GAZ, MARTIGUES FC, ROUSSET STRE VICTOIRE OFC, ROVENAIN O, US MIRAMAS, VENELLOISE US.

- **District de Grand Vaucluse :** AVIGNONNAIS AV.C, BARBENTABE O, COURTHEZON SC, ET. AUBUNE, JONQUIERES SC, LE PONTET VEDENE AC, LES ANGLAS ECOLE MUNICIPALE, ST DIDIER ESPERANCE PERNOISE, STADE MAILLANAIS, VAL DURANCE FA.

- **District du Var :** COGOLINOIS SC, DRAGUIGNAN SC, FREJUS ST EFC, GARCIA CLUB, HYERES FC, ISSOLE FUTSAL CLUB, MAXIMOISE AS, RAMATUELLOIS FC, SEYNOIS ET. S. ENT, SO LONDAIS, ST ZACHARIENNE ET, TOULON ELITE FUTSAL, TOULON EST FUTSAL, TOULON RACING FC, TOULON SPORTING CLUB, VALETTOISE UA.

➤ **Au titre des délégués représentant les clubs de District**

- **District des Alpes :** MM. Patrick BEL ABBES, Thierry BALLAND.

- **District de la Côte d'Azur :** MM. Edouard DELAMOTTE, Pierre LAFON, Mme Patricia LERDA ARNOUX, Georges ROMANO, Mme Christine TASTAVIN.

- **District Grand Vaucluse :** MM. Michel SERRE, Bernard ALLIO, Etienne RIPPERT, Jean Paul MANIERE.

- **District de Provence :** MM. Erick SCHNEIDER, Mme Nawale AISSANO, MM. Jean Claude CAPPELLO, Chaïb DRAOUI, Franck KODJABACHIAN.

- **District du Var** : MM. William PONT, Gérard BORGONI, Antoine MANCINO, André VITIELLO.

---

**Assistent :**

- Mme Véronique LAINE, Présidente Déléguée, Noël MANNINO, Secrétaire Général, Mathieu SAVY, Trésorier Général, M. Hervé LIBERMAN, Président du CROS Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, M. Jérôme BREMOND, Expert-Comptable Cabinet GFE, M. Olivier ROGER, Commissaire aux Comptes Cabinet AXIOME

- Mme Laurence ANTIMI, Stéphanie CHAZAL, Rosette GERMANO, MM. Vincent CASERTA, Claude COLOMBO, Philippe DI MARCO, Jean Louis DISTANTI, Yassine KHELIF, Patrick SCALA, Mourath NDAW, membres du Comité de Direction

---

La séance est ouverte à 10 heures 15

## I. APPEL DES DELEGUES

M. Noël MANNINO, Secrétaire Général et Vice-président de la LMF

Mesdames et Messieurs,

Au nom de la Ligue Méditerranée de Football, nous vous souhaitons la bienvenue à cette Assemblée Générale d'Hiver organisée, compte tenu de l'aggravation de la situation sanitaire, par voie dématérialisée.

Avant de commencer, je vous invite à couper votre micro, Vous pouvez également couper votre caméra pour améliorer la qualité de la connexion.

Vous avez reçu l'ordre du jour ainsi que les documents y afférents, mais également, c'est important, le tutoriel comprenant les consignes pour pouvoir voter en ligne.

Pour la prise de parole, si vous souhaitez vous exprimer, merci de bien vouloir demander la parole dans le fil de discussion.

Pour la clarté de nos échanges, il est important d'attendre que l'on vous donne la parole pour ensuite activer votre micro et votre caméra.

Merci de respecter ces consignes pour la clarté de nos travaux.

Voilà pour les modalités pratiques.

Nous passons à l'appel des délégués.

Il ressort de l'émargement que le nombre de délégués présents s'élève à 97, le nombre de voix qu'ils détiennent s'élève à 1 427 voix pour 1 938 voix théoriques, ce qui correspond à 73,63 % des voix portées par l'ensemble des délégués composant l'Assemblée Générale de ce matin.

Le quorum est donc atteint et je déclare cette Assemblée Générale d'Hiver ouverte.

Avant de donner la parole à notre Président Eric BORGHINI, je voudrais que nous ayons une pensée pour tous les membres de la famille du football et leur proches qui nous ont quittés cette année. Je vous propose d'observer un moment de recueillement en leur mémoire...

Je cède la parole à Eric BORGHINI, Président de la LMF.

## II. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE PAR M. Eric BORGHINI

M. Éric BORGHINI, Président de la Ligue Méditerranée de Football

Monsieur le Président du Comité Régional Olympique et Sportif Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, Conseiller Régional et Président de la Commission Sport, préparation des JO 2024, Cher Hervé,

Madame la représentante du Bureau Exécutif de la LFA, Chère Véronique,

Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames et Messieurs les présidents des clubs de Ligue,

Mesdames et Messieurs les délégués des clubs de District,

Mesdames, Messieurs,

Chers amis,

Depuis plusieurs semaines, je me languissais de pouvoir vous retrouver ce matin, au siège de la Ligue, dans le cadre de notre Assemblée Générale d'Hiver. J'avais hâte de retrouver ces moments de partage, d'amitié, de convivialité, et de travail bien sûr.

Malheureusement, compte tenu du contexte sanitaire actuel, nous avons été contraints, une nouvelle fois, d'organiser cette réunion par visioconférence.

Je suis donc bien au siège de la Ligue ce matin, mais seulement entouré d'une équipe restreinte afin de permettre la bonne organisation de cette Assemblée.

Je suis tout de même très heureux de vous voir si nombreux connectés, car oui je vous vois devant moi sur le grand écran de notre salle de conférence.

L'Assemblée Générale d'Hiver permet de clôturer définitivement la saison passée, en approuvant les différents rapports, moral et financier.

Et l'on peut dire que nous avons hâte de clore le chapitre 2020-2021 tant il aura été difficile pour notre football, pour nos clubs, et pour nos bénévoles.

La saison 2021-2022 a débuté sur de bons rails. A ce jour, nous enregistrons une hausse de nombre de licenciés de 11,6 %, avec notamment +15 % de féminines et +30% de licenciés dans le football animation ! Nous avons même rattrapé notre niveau de licenciés avant-Covid.

Ces résultats, nous les devons en grande partie au travail qui a été réalisé au sein des clubs.

D'abord la saison passée, en maintenant l'activité malgré l'absence de compétitions et les contraintes sanitaires. Ensuite cette saison, en se mettant dans les meilleures conditions pour accueillir les licenciés malgré des protocoles stricts et la mise en place du pass sanitaire.

Je tiens donc à saluer le remarquable travail de tous les bénévoles qui œuvrent sans relâche, dans des conditions difficiles, pour la continuité de la pratique au sein de nos clubs.

Alors que se profilent quelques nuages menaçants la vigilance est, plus que jamais, de mise si nous voulons pouvoir poursuivre nos activités.

Car comme vous le savez, l'épidémie de Covid-19 et ses conséquences ne sont pas éteintes, loin de là.

A ce titre, la Ligue et les Districts sont assujettis aux directives du Ministère des Sports et de la FFF et nous serons, bien entendu, inscrits dans la lignée de leurs recommandations.

Au-delà de l'aspect sanitaire et des protocoles, sachez que la Ligue sera toujours à vos côtés pour vous accompagner dans toutes vos démarches, qu'elles soient sportives, administratives ou financières.

Il serait trop long d'énumérer ici, l'ensemble des aides financières et les allègements des charges, que nous avons mis en place la saison dernière et que nous poursuivons cette saison sous différentes formes. Je laisserai le soin à notre trésorier de les rappeler lors de la présentation du rapport financier.

J'aimerais tout de même évoquer rapidement l'opération d'aide à l'acquisition de matériel informatique reconditionné à faible coût pour les clubs.

Cette action, intitulée « REBOOT » s'inscrit pleinement dans notre projet de mandature 2020-2024, et témoigne de notre volonté d'inscrire la Ligue dans une démarche active de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO).

Grâce à la mobilisation de la Ligue et de ses Districts, en collaboration avec la société EVA, entreprise de valorisation des déchets d'équipements électroniques spécialisée dans la gestion de fin de vie du matériel informatique et œuvrant pour l'insertion des personnes en situation de handicap, et avec le soutien de notre partenaire la Mutuelle des Sportifs, 126 clubs ont reçu au mois de septembre un pack informatique complet d'une valeur de 225 €, au tarif de 100 €uros seulement.

Il s'agit donc d'un projet RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations) à triple impact :

- Economique : en proposant du matériel à prix réduit pour les clubs ;
- Ecologique : en réduisant les déchets et donnant une seconde vie au matériel informatique ;
- Social : en accompagnant l'informatisation des clubs et soutenant l'emploi de travailleurs en situation de handicap.

Forts du succès de cette opération, que nous souhaitons inscrire dans la durée, 80 packs supplémentaires seront proposés à l'ensemble des clubs méditerranéens dans les prochaines semaines.

L'accompagnement de la Ligue, ce sont aussi les formations que nous vous proposons pour les Dirigeants, Educateurs et Arbitres, dans le cadre des sessions de notre Institut Régional de Formation du Football (IR2F), auxquelles les Districts participent pleinement.

J'ajoute que nous poursuivons nos efforts pour enrichir notre palette d'informations pratiques sur notre plateforme LMF FC. Pour celles et ceux qui n'ont pas encore eu l'opportunité de s'y connecter (LMFFC.FR), je vous invite à la découvrir et à parcourir l'ensemble des services proposés gratuitement.

Les deux dernières saisons tronquées nous ont permis de nous rapprocher encore un peu plus de vous, en multipliant les actions de solidarité et d'accompagnement. Cette période inédite a permis d'accélérer ce rapprochement, c'est le point positif que l'on peut en tirer.

Cette période nous a également permis de prendre un peu de recul et de réfléchir sereinement sur nos compétitions régionales.

Au terme des nombreuses réunions en visioconférences avec les représentants de clubs et des Districts, et à l'issue de cette concertation générale, nous avons réaménagé les Championnats Régionaux, et lancé un nouveau Championnat U18 Futsal afin de dynamiser la discipline.

Dès le premier trimestre 2022, deux nouveaux séminaires seront organisés. L'un sur les championnats régionaux féminins U18 et Seniors, l'autre sur les championnats de jeunes U14 et U20.

Et puis, comme vous le savez, nous avons créé de nouvelles Coupes Régionales avec l'avènement des Coupes Méditerranée U14 Garçons, U15 et U18 Féminines, qui s'ajoutent aux Coupes Méditerranée U20, Féminines et Masculins seniors déjà en piste.

Avant de conclure mon intervention, je me dois d'évoquer l'étonnante décision du Tribunal Judiciaire d'Aix-en-Provence rendue à l'issue d'un long délibéré de 2 mois et demi, juste 48 heures avant notre Assemblée Générale de ce jour...Au reçu de cette décision par notre avocat, je n'étais pas effrayé, je me suis senti en vie de façon très intense !

Depuis plus d'un an, M. François PONTHEU, qui avait obtenu 5,38% des suffrages lors de l'AG Elective du 07 novembre 2020, multiplie les recours afin d'obtenir une seconde chance.

Le Tribunal vient de lui accorder cette séance de rattrapage en demandant à la Ligue d'organiser de nouvelles élections. Nous estimons que cette décision est mal fondée.

Lundi soir, je réunirai le Comité de Direction de la Ligue afin qu'une décision collégiale soit prise, avec les Présidents de District que je consulterai dès ce week-end, sur la suite à donner à ce dossier. On est dans la situation où un arbitre a sifflé un pénalty imaginaire. Que fait-on ? On quitte le terrain par dépit ? On dépose une réserve technique ? On tire le péno et on se bat pour gagner le match ? Moi je suis un combattant. Dans ma vie professionnelle, je suis un combattant. Je ne suis pas un avocat mondain. C'est devant la Cour d'Assises et le Tribunal Correctionnel que je livre mes batailles. Dans ma vie sportive, je me bats au Comex de la FFF pour défendre le football amateur. Enfin dans ma vie personnelle, vous le savez bien, je me bats contre la maladie. Quand la prudence est partout, le courage n'est nulle part ! Réponse Lundi soir.

Mais ce que je voulais vous dire ce matin, c'est que je suis triste.

Je suis triste pour toutes celles et ceux, bénévoles, salariés, prestataires de service, partenaires institutionnels qui ont participé à l'organisation de cette élection dans des conditions extrêmement difficiles, pendant le second confinement, et dont on essaie de mettre en cause l'intégrité et l'honnêteté.

L'AG électorale a été organisée, faut-il le rappeler, en présence de membres qualifiés de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales et d'un Huissier de Justice.

Elle a été réalisée avec l'accompagnement technique du Comité Régional Olympique et Sportif Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui incarne et défend les valeurs du mouvement sportif.

Je tiens d'ailleurs à souligner que le Président du Comité Régional Olympique et Sportif, Hervé LIBERMAN, a tenu à être présent ce matin au siège de la Ligue pour participer à nos travaux.

Hervé LIBERMAN est un homme de valeurs. Celles de la discipline dont il est issu, le judo : honneur, respect, sincérité, courage. Je n'accepte pas que l'on puisse aujourd'hui mettre en doute sa probité ni celle de l'institution qu'il représente.

Je suis triste également pour les membres de mon équipe qui sont à pied d'œuvre depuis le premier jour de notre élection, qui sont disponibles en tant que référents lorsque vous avez besoin d'eux.

Je suis triste enfin pour les dirigeants des clubs et des Districts qui ont voté massivement, exprimé leur choix avec une écrasante majorité, et dont on vole aujourd'hui l'expression de leur suffrage.

Mais sachez que cette tristesse, ces injustices, renforcent ma détermination à défendre les intérêts du football méditerranéen, vos intérêts. On ne sait pas à quel point on est fort jusqu'au jour où être fort devient la seule option.

Les projets que nous avons engagés, les ambitions que nous partageons avec vous pour notre football régional, sont bien trop importants pour les laisser entre les mains de personnes qui n'ont que faire du football amateur et veulent se servir de la Ligue comme d'un simple tremplin vers d'autres sphères, ou encore soigner une violente fracture de l'égo causée par le résultat d'un scrutin...

Ce qui est certain est qu'on ne règle pas les problèmes avec ceux qui les ont créés.

Voilà Mesdames, Messieurs les Présidents et Délégués de cette Assemblée, Chers Amis, les quelques mots que je voulais vous adresser en ouverture de nos travaux.

Soyez assurés de mon total engagement, et sachez qu'avec l'ensemble de mon équipe, nous demeurerons à votre écoute pour vous accompagner à chaque fois que cela est nécessaire.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne assemblée générale.

### III. INTERVENTION DES PERSONNALITES

#### M. Noël MANNINO, Secrétaire Général et Vice-président de la LMF

Nous accueillons M. Hervé LIBERMAN, Président du Comité Régional Olympique et Sportif Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

#### M. Hervé LIBERMAN

Mesdames et Messieurs les Présidents, les clubs de foot de la Région,

J'ai entendu et écouté avec beaucoup d'attention et de satisfaction les propos de votre Président de Ligue, Eric BORGHINI, qui, quoiqu'il arrive, est un dirigeant du football français que j'admire, que je respecte, et que j'accompagnerai dans les combats dont il parle. Car, il me semble compliqué, pour ne pas dire insupportable, de vivre intensément notre engagement bénévole depuis des années, que ce soit dans nos sports respectifs, et Eric a fait un clin d'œil à l'origine de mon sport. Je suis né dans le judo, il y a fort longtemps, et je pense que cette école sportive qui est une école de vie, qui est un art martial, m'a toujours indiqué que le plus beau des respects, c'est celui du plus faible. Les forts peuvent être attaqués mais ils savent se défendre ; les plus faibles méritent la défense.

Dans les affaires qui suivent et qui sont accompagnatrices de tous nos engagements, ce que je regrette plus que tout au monde, c'est l'énergie que cela demande pour faire face à des attaques discontinues de la façon dont on peut s'engager. Et, c'est pour moi, le plus dur, le manque de respect pour les engagés bénévoles et tous ceux qui donnent de leur temps.

Le Président du CROS ne pouvait pas ne pas être à vos côtés ce matin parce que la LMF est le plus gros bataillon de licenciés, 110 000 licenciés sont représentés pour l'ensemble de vos clubs. Le Président Eric BORGHINI et tous les efforts ont démontré que vous avez su passer cette crise sanitaire que je craignais autant que vous. Je suivrai la totalité de votre assemblée générale et je reste très solidaire du combat engagé pour le football amateur et pour tout ce que vous représentez.

Je tiens à vous remercier d'avoir vécu cette année 2021 que j'espère pouvoir tourner malgré les sujets du coronavirus qui vont continuer d'interférer. Il va falloir que nous sachions nous rôder pour savoir s'adapter à cette situation compliquée car nous aurons à faire face encore à des difficultés.

Je vais terminer mon propos en vous souhaitant un bon bout d'an et l'an que ven. En espérant que vous retrouviez le plus grand nombre de votre famille et passer de très bonnes fêtes de fin d'année.

Je suis sportivement à vos côtés et très fier d'avoir dans mes amis le Président de la Ligue, Eric BORGHINI.

Merci de votre équipe et de votre patience.

#### M. Noël MANNINO, Secrétaire Général

Merci M. LIBERMAN et merci au CROS pour son aide à l'organisation de cette Assemblée Générale.

Nous accueillons maintenant Mme Véronique LAINE, Membre du Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur, et Présidente déléguée de la LMF

#### Mme Véronique LAINE, Vice-Président de la LMF et membre du BELFA

Bonjour à toutes et tous,

C'est avec beaucoup de plaisir que je représente aujourd'hui le Président Vincent Nologues et le Bureau Exécutif de la LFA lors de cette Assemblée Générale.

Lorsque l'on m'a demandé d'intervenir au titre de la LFA, je me suis demandé « de quoi vais-je pouvoir parler, qu'est-ce que je peux apporter d'intéressant » étant donné que vous aviez eu l'intervention du Secrétaire Général au mois de juin par rapport à notre programme et nos orientations. Donc, j'ai fait

une sorte de retour en arrière et me suis souvenue de ma première prise de fonction, il y a 20 ans, en tant que secrétaire générale de club, et de mes interrogations sur le fonctionnement du football, sur sa gouvernance. Aussi, j'ai décidé de vous faire un petit cours qui sera assez rapide sur l'organisation des instances fédérales et le fonctionnement de la LFA.

Donc la F.F.F. est composée du COMEX, 10 membres et 2 membres de droit, de la Ligue Football Professionnel, la Haute Autorité, et enfin la LFA, avec 13 Ligues, 9 Ligues d'Outre-Mer et 91 Districts. La LFA, d'un point de vue juridique, est une Direction Fédérale. Elle n'est pas distincte juridiquement de la FFF mais elle n'est pas réduite à cette seule considération juridique. Elle est dotée d'une gouvernance politique, le BELFA élu par les Ligues et les Districts, et dispose d'un budget dédié par le COMEX et définit les priorités d'affectation des ressources attribuées au football amateur et en assure le suivi.

Au niveau du Bureau Exécutif de la LFA, nous sommes 9 membres, plus 3 membres de droit, dont le collège des Présidents de Ligues, le Collège des Présidents de Districts, le Collège des autres acteurs (arbitres, Educateurs, représentants des clubs nationaux). Toute l'équipe est issue de clubs, association d'Hommes et de Femmes, investis sur l'ensemble du territoire avec une proximité pour nos instances et clubs.

Au niveau du budget, la LFA bénéficie d'un pourcentage du budget FFF attribué par le COMEX, soit 39 %, redistribué en partie pour les Compétitions Nationales, la Coupe de France clubs amateurs, l'aides aux clubs et collectivité (FAFA, formation, fond de solidarité, équipements Nike...) l'aide aux territoires. Elle travaille de concert avec le COMEX pour mettre en application les orientations fédérales ainsi que diverses actions telles que le retour au foot que nous avons connu dès la rentrée sur tout le territoire national mais également le FAFA, le PEF, le bénévolat, la féminisation, le développement de nouvelles offres de pratiques en lien avec la DTN, la protection des licenciés.

Concernant les statistiques licences en comparaison au niveau national, on peut noter qu'au niveau de la Ligue, il y a beaucoup plus de pratiquants notamment au niveau des jeunes et du foot d'animation, mais également au niveau des éducatrices. C'est une Ligue où il y a peu de dirigeants par rapport au volume des licences.

Notre état d'esprit au sein de la LFA, que ce soit des élus mais également tous les collaborateurs, c'est surtout de coller aux grandes valeurs synthétisées dans cet acronyme bien connu PRETS :

P comme Plaisir, Proximité, Projets, Partage mais surtout Passion

R comme Respect, Rassembler, Réfléchir pour faire avancer notre sport

E comme Engagement, Ecoute, Equipe, Energie et Espoir de jours meilleurs pour notre société

T comme Tolérance, Transparence, Territoires, Travail

S comme solidarité, Social, Service

Pour terminer, je tenais au nom de la LFA à vous dire que nous sommes à vos côtés pour que le « retour au foot » soit une réussite et perdure. Accompagnées de votre Ligue et de vos Districts, la FFF et la LFA seront en soutien de votre projet club.

Nous tenons à vous remercier pour votre investissement au quotidien auprès de nos licenciés. Car sans vous, sans les bénévoles de club, rien ne serait possible. Vous êtes des éléments indispensables et moteurs pour que notre football vive.

Je vous souhaite à tous une belle Assemblée Générale, de belles fêtes de fin d'année et prenez soin de vous.

M. Noël MANNINO, Secrétaire Général et Vice-président de la LMF

Merci Véronique et merci à la Ligue du Football Amateur.



#### IV. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 19.06.2021

M. Noël MANNINO, Secrétaire Général et Vice-président de la LMF

Avant de passer au point IV de l'ordre du jour, nous allons procéder au vote test.

Vous avez tous reçu le tutoriel expliquant les modalités de connexion au logiciel de vote à distance. Il est important de rappeler que les votes sont parfaitement anonymes.

Je vais donner la parole à Monsieur Jean David BONNET, Directeur Générale du CROS Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui a apporté à la Ligue le support technique permettant d'organiser l'Assemblée Générale en vision conférence et le vote à distance, comme lors de notre précédente AG d'Hiver.

M. BONNET va vous rappeler les modalités d'utilisation du logiciel et procéder au vote test.

M. Jean-David BONNET, Directeur Général du CROS Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

M. BONNET apporte les explications nécessaires à la bonne utilisation de l'outil de vote à distance et procède au vote test.

La question qui vous est proposée est la suivante :

« Etes-vous favorable à l'organisation des AG d'Hiver par voie dématérialisée ? »

Donc, vous appuyez sur « POUR » si vous êtes favorable à l'organisation des AG d'Hiver par voie dématérialisée, sur « CONTRE » si vous ne le souhaitez pas.

Une fois que vous avez validé, le vote est enregistré. Toutefois, si vous pensez que vous vous êtes trompé, vous avez la possibilité de corriger votre vote, et donc de l'annuler, avec la petite touche X et vous revotez. Évidemment, tout cela doit se faire tant que le vote est ouvert.]

|                |                  |               |
|----------------|------------------|---------------|
| 1 - Pour       | <b>1296 Voix</b> | <b>89,88%</b> |
| 2 - Contre     | <b>146 Voix</b>  | <b>10,12%</b> |
| 3 - Abstention | <b>2 Voix</b>    |               |

On peut considérer que les boîtiers fonctionnent. Merci à vous.

M. Noël MANNINO, Secrétaire Général et Vice-président de la LMF

Nous allons, si vous le voulez bien, passer à l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale de la Ligue du 19 juin 2021, qui a été publié sur le site internet de la Ligue le 9 juillet 2021

Si vous approuvez le PV, tapez sur « POUR », si non tapez sur « CONTRE ». Vous pouvez également vous abstenir, étant entendu que le vote « abstention » n'est pas pris en compte pour le résultat puisqu'il s'agit de votes à la majorité des suffrages exprimés.

Le vote est ouvert.

Le vote est fermé.

Merci

|                |                  |               |
|----------------|------------------|---------------|
| 1 - Pour       | <b>1374 Voix</b> | <b>95,15%</b> |
| 2 - Contre     | <b>70 Voix</b>   | <b>4,85%</b>  |
| 3 - Abstention | <b>0 Voix</b>    |               |

→ Le procès-verbal de l'Assemblée Générale de la Ligue du 19 juin 2021 est approuvé.

Je vous remercie.



## V. RAPPORT MORAL ET SPORTIF DE LA SAISON 2020/2021

M. Noël MANNINO :

Il me revient de vous présenter le Rapport Moral et Sportif de la saison écoulée.

C'est toujours un honneur pour moi et un immense plaisir d'évoquer avec vous le Rapport moral de la Ligue, mais j'avoue que celui-ci me laisse un goût amer à l'issue d'une bien triste saison pour notre football...

Je vous ferai grâce de la lecture des 73 pages du compte-rendu moral et sportif qui vous a été adressé dans le cadre de la préparation de nos travaux, et au sein duquel vous pourrez retrouver de nombreuses informations et statistiques sur notre football régional, mais aussi un résumé des actions réalisées, un compte-rendu d'activité de chaque Commission Régionale et de l'Administration de la Ligue...

Je tiens à signaler qu'une omission a été corrigée depuis l'envoi des documents lors de la convocation à cette Assemblée. En effet, dans le tableau récapitulatif des "Label écoles féminines de football", le club de l'AS MONACO FOOTBALL FEMININ ne figurait pas. Or ce club a obtenu un Label niveau OR. Le document a donc été corrigé et nous présentons nos excuses à l'AS MONACO FOOTBALL FEMININ pour cet oubli.

La saison 2020-2021 a été, pour tous les bénévoles au sein de vos clubs et de vos instances, éprouvante. L'arrêt des compétitions, les mesures sanitaires, les multiples attestations, les couvre-feux et j'en passe, ont été des contraintes pour tout le monde.

Notre football a été fortement touché avec une perte de 11,3 % de licenciés et une saison blanche.

Mais nous n'avons pas cédé à la sinistrose et nous avons fait preuve de résilience et de détermination pour continuer à faire vivre notre discipline, tout comme vous au sein des clubs, en accueillant les licenciés à l'entraînement malgré des protocoles stricts, en innovant, et en animant la fin de saison par des tournois et des stages.

Afin d'aider les clubs forcés à l'inactivité, outre la reprise progressive des entraînements et la mise en place de pratiques Foot Loisir, la Ligue a mis en place un accompagnement axé sur des aides financières et de la proximité avec les clubs. Les référents élus du Comité de Direction ayant, au préalable, contacté régulièrement les dirigeants de clubs pour échanger sur leurs difficultés.

Cette saison 2020-2021 a d'ailleurs été marquée par le renouvellement des membres élus de votre Ligue pour la mandature 2020-2024. Nous avons été très honorés du soutien massif apporté à notre liste, conduite par Eric BORGHINI, lors de l'Assemblée Générale Elective du 7 novembre 2020 qui a atteint un taux de participation historique avec 91,38% des voix représentées.

Le résultat de l'élection a été tout aussi extraordinaire avec plus de 94,5% des voix en notre faveur. Je ne reviendrais pas sur la décision du Tribunal, le Président en a parlé. Mais je tiens à vous remercier pour tous les messages de soutien, d'encouragement et d'affection que je reçois depuis 48 heures.

Nous sommes restés pleinement mobilisés et engagés tout au long de la saison passée. Afin de maintenir une continuité de service aux clubs, nous avons gardé nos collaborateurs en activité, pour certains partiellement, avec extension du télétravail, et multiplié les réunions de concertation par visioconférence avec les Présidents de clubs, les dirigeants et les éducateurs.

Notre Institut de Formation (IR2F) a également enrichi sa palette. Le e-learning a pris son envol et plus de 500 dirigeants ont participé aux sessions à distance en visioconférence, sans oublier les séances sur le terrain BEF, BMF, et autres formations certifiantes, toujours en vigueur pour les éducateurs. Le déploiement de la Formation Initiale en Arbitrage est aussi à souligner. Les résultats ont été probants puisque la LMF est la seule Ligue régionale à avoir vu ses effectifs d'arbitres augmenter : +5,42% !

Vous le voyez, nous avons su rester actifs au service des Clubs.

Nous avons hâte de revenir sur les terrains. C'est chose faite cette saison même si nous devons rester vigilants compte tenu des incertitudes qui pèsent sur les conditions de pratiques pour la deuxième partie de saison.

Voilà pour ce compte rendu moral et sportif, je suis à votre disposition s'il y a des questions.

S'il n'y a pas de question, nous pouvons passer au vote.

Si vous approuvez le rapport moral et sportif 2020/2021, tapez sur « POUR », si non tapez sur « CONTRE ».

Le vote est ouvert.

Le vote est fermé

|                |           |        |
|----------------|-----------|--------|
| 1 - Pour       | 1355 Voix | 95,69% |
| 2 - Contre     | 61 Voix   | 4,31%  |
| 3 - Abstention | 0 Voix    |        |

→ Le rapport moral et sportif 2020/2021 est approuvé avec 95,69 % des voix.

## VI. FINANCES

M. Noël MANNINO :

Je donne la parole à Mathieu SAVY, Trésorier Général, pour vous présenter le point VI.

### **1 – Rapport Financier du Trésorier Général**

M. Mathieu SAVY, Trésorier Général de la LMF

Bonjour à tous les représentants de clubs, de Districts et collègues du Comité Directeur,

Je vais vous présenter le rapport financier de la saison 2020/2021 qui aura été un exercice compliqué pour nous tous, nécessitant une adaptation permanente et une gestion particulièrement rigoureuse au regard des répercussions liées à l'arrêt précoce des compétitions et à la décision finale du COMEX de prononcer une saison blanche.

Si les compétitions étaient à l'arrêt, nous avons pu maintenir de nombreuses activités et nous avons souhaité être à l'écoute de nos clubs afin de répondre au mieux à leurs difficultés, notamment sur le plan financier.

Nous n'avons donc eu de cesse que de rechercher le fragile équilibre entre limitation de nos activités, afin de contenir nos dépenses face à la diminution de nos recettes liées aux compétitions et aux licenciés, et le maintien de notre soutien auprès des clubs.

L'exercice financier a par conséquent été fortement impacté par la situation sanitaire.

Toutefois, le résultat de l'exercice est venu valider les évolutions de notre modèle économique avec le développement de l'IR2F. Grâce à la rigueur de notre gestion financière, le soutien de la F.F.F. et de nos partenaires, la LMF présente une situation saine au regard du contexte.

Dans ce rapport financier, nous allons détailler les faits marquants de la saison ainsi que les différents chiffres clés qui s'y rattachent. Nous ferons également un focus particulier sur le poste licence pour vous en expliquer l'articulation.

Comme la saison précédente, la crise sanitaire est le principal fait marquant de cet exercice, ayant entraîné des conséquences économiques et significatives.

Les frais marquants :

- Diminution du nombre de licenciés (11%) due à l'arrêt des compétitions, ainsi que les mesures de confinement et de couvre-feu => Nous ferons un focus sur ce point.
- Arrêt des compétitions a entraîné une baisse de recettes liées aux compétitions avec une forte diminution des amendes et frais de dossier. Nous n'avons pas eu également le reversement de la Journée des Liges par les clubs professionnels suite aux décisions de huis clos dans les stades.
- Les subventions ont augmenté suite à l'obtention du Fonds de Solidarité mis en place par l'Etat afin de compenser le CA perdu
- Les recettes de l'IR2F ont également augmenté (123K€) grâce aux développements des formations sur notre territoire.
- Enfin diminution des charges de fonctionnement suite à la limitation de nos actions et l'annulation de nombreux évènements (-48K€) notamment sur les postes déplacements, missions et réceptions.

**\* PRESENTATION DES CHARGES**

| LES CHARGES                   | 2020/2021          | 2019/2020          | Variations      |
|-------------------------------|--------------------|--------------------|-----------------|
| Achats et charges extérieures | 1 600 626 €        | 1 687 655 €        | - 5,16 %        |
| Impôts et taxes               | 140 936 €          | 136 412 €          | + 3,32 %        |
| Frais de personnel            | 1 724 609 €        | 1 644 950 €        | + 5,00 %        |
| Amortissements et provisions  | 293 978 €          | 285 322 €          | + 3,03 %        |
| Autres charges                | 722 729 €          | 1 116 535 €        | - 35,27 %       |
| Charges exceptionnelles       | 45 467 €           | 45 072 €           | + 0,88 %        |
| Impôts sur les bénéfices      | 13 843 €           | 4 629 €            | + 199,50 %      |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>4 542 188 €</b> | <b>4 920 575 €</b> | <b>- 7,69 %</b> |

**Observations :**

Le total des charges d'exploitation s'élève à 4,482 M€.

Les charges sont en baisse -387,9 K€ et s'expliquent par :

- la diminution du nombre de licenciés, soit 120 K€ (part assurances, part FFF, part District)
- la diminution des charges de fonctionnement : moins de déplacements, réceptions, missions)
- la baisse de subvention aux clubs → fonds de solidarité sur la saison précédente

On note une augmentation de la masse salariale due à la régionalisation du CTD du District des Alpes.

**\* PRESENTATION DES PRODUITS :**

| LES PRODUITS                   | 2020/2021   | 2019/2020   | Variations |
|--------------------------------|-------------|-------------|------------|
| Ventes                         | 2 900 805 € | 3 164 178 € | - 8,32 %   |
| Subventions                    | 1 246 760 € | 1 212 062 € | + 2,86 %   |
| Reprises/transferts de charges | 242 468 €   | 209 571 €   | + 15,70 %  |
| Autres produits                | 93 191 €    | 38 557 €    | + 141,70 % |

|                               |                    |                    |                 |
|-------------------------------|--------------------|--------------------|-----------------|
| <b>Produits financiers</b>    | 28 878 €           | 25 577 €           | + 12,91 %       |
| <b>Produits exceptionnels</b> | 105 041 €          | 109 640 €          | - 4,19 %        |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>4 617 143 €</b> | <b>4 777 384 €</b> | <b>- 3,35 %</b> |

Observations :

Le total des produits d'exploitation est de 4,459 M€

Les produits sont en baisse -160 k€ et s'expliquent par :

- la diminution du produit licences due à une baisse des licenciés (- 238 K€)
- l'arrêt des compétitions dont baisse des produits liés aux compétitions (- 118 K€)
- les Journées des Ligues dont les matches pros se sont déroulés à huis clos (-60 K€)

On note une augmentation des produits de l'IR2F (+123 K€) et le maintien des subventions F.F.F. et fonds de solidarité (28 K€)

**\* PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT**

|                              | 2020/2021         | 2019/2020          | 2018/2019        | 2017/2018         |
|------------------------------|-------------------|--------------------|------------------|-------------------|
| Résultat d'exploitation      | - 22 994 €        | - 288 706 €        | - 30 822 €       | - 19 084 €        |
| Résultat financier           | + 28 878 €        | + 25 577€          | + 12 121 €       | + 36 230 €        |
| Résultat exceptionnel        | + 59 574 €        | + 64 568 €         | + 52 630 €       | + 17 261 €        |
| Impôts sur les bénéficiaires | - 13 843 €        | - 4 629 €          | - 2 757 €        | - 16 904 €        |
| <b>RESULTAT NET</b>          | <b>+ 74 955 €</b> | <b>- 143 191 €</b> | <b>+ 6 172 €</b> | <b>+ 17 503 €</b> |

Le compte des résultats affiche une augmentation de + 74 K€ due à la différence par rapport à la saison dernière sur le fonds de solidarité et les impôts en augmentation (activité commerciale) car moins de charges à affecter.

**\* PRESENTATION DU BILAN AU 30 JUIN 2021**

| POSTES DU BILAN         | AU 30 JUIN 2021    | AU 30 JUIN 2020    | Variations      |
|-------------------------|--------------------|--------------------|-----------------|
| <b>Actif immobilisé</b> | <b>3 143 354 €</b> | <b>3 204 715 €</b> | <b>- 1,91 %</b> |
| <b>Actif circulant</b>  | <b>5 992 437 €</b> | <b>6 205 687 €</b> | <b>- 3,44 %</b> |
| <b>TOTAL ACTIF</b>      | <b>9 135 790 €</b> | <b>9 410 582 €</b> | <b>- 3,00 %</b> |

| POSTES DU BILAN                  | AU 30 JUIN 2021 | AU 30 JUIN 2020 | Variations |
|----------------------------------|-----------------|-----------------|------------|
| Les fonds propres                | 7 814 991 €     | 7 813 130 €     | + 0,02 %   |
| <i>Dont réserves</i>             | 149 492 €       | 240 692 €       | - 37,89 %  |
| <i>Le résultat de l'exercice</i> | 74 955 €        | - 143 191 €     |            |
| Les dettes fournisseurs          | 287 965 €       | 296 612 €       | - 2,91 %   |
| Les dettes fiscales et sociales  | 406 544 €       | 349 067 €       | +16,46 %   |
| Les autres dettes                | 379 374 €       | 761 509 €       | - 50,18 %  |

Le bilan fait apparaître une situation financière saine.

J'attire votre attention sur la ligne réserves spécifiques (149,4 K€) qui est destinée aux aides versées aux clubs amateurs pour accompagner les BMF en apprentissage. Ce sont 46,3 K€ qui ont été versés aux clubs employant un apprenti BMF cette saison. Cette somme sera déduite de cette réserve la saison prochaine (30 juin 2022).

Par ailleurs, le nouveau règlement comptable applicable a occasionné un changement de méthode sur le traitement des subventions d'investissement. Les subventions doivent suivre l'amortissement des biens auxquels ils sont rattachés. Ainsi, les subventions totalement amorties sont passées en report à nouveau, les autres sont passées en compte 1313.

Avez-vous des questions, des observations à formuler ? Aucune intervention n'est à enregistrer.

## **2 – Intervention de M. Olivier ROGER – Commissaire aux Comptes**

Bonjour à tous,

Je représente le Cabinet AXIOME, Commissaire aux Comptes de la Ligue. Je succède à M. Philippe LECHAT.

Nous sommes intervenus dans le cadre du contrôle des comptes avec mon équipe les 26 et 27 octobre pour effectuer l'ensemble de nos travaux en collaboration avec le service comptable de la Ligue, son Directeur et le Cabinet GFE, expert-comptable ; travaux qui se sont déroulés dans de très bonnes conditions avec une grande coopération de tous.

A l'issue de nos travaux, un rapport a été établi et nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et des principes comptables français, réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Nous certifions que les comptes qui vous sont présentés à cette Assemblée Générale respectent les règles de l'autorité des normes comptables, les règlements en vigueur en France actuellement, et qu'ils présentent la situation de la Ligue de la manière la plus sincère possible.

Je précise que dans le rapport, j'ai noté 2 observations :

- une observation dans l'exercice qui concerne les impacts de l'évènement COVID sur les comptes de la Ligue pour l'exercice 2020/2021 (impact détaillé en page 19 de l'annexe comptable du rapport)
- une observation sur le changement comptable qui est intervenu à l'occasion des comptes 2020/2021 dû à la modification du règlement comptable applicable aux Associations. Aucun commentaire à faire sur la bonne comptabilisation du passage du précédent référentiel au nouveau.

Pour terminer, aucune convention réglementée n'est à communiquer. La seule convention réglementée, qui perdure à ce jour, concerne M. Eric BORGHINI qui perçoit une rémunération de 60 000 euros subventionnée par la F.F.F. dans le cadre de ses missions, donc un coût nul pour la Ligue.

Je reste à votre disposition pour toutes questions et vous remercie de votre attention.

### **M. Noël MANNINO**

S'il n'y a pas de question, je vous propose de passer au vote sur l'approbation des comptes arrêtés au 30 juin 2021

Si vous êtes POUR, tapez 1, si vous êtes CONTRE, tapez 2.

Le vote est ouvert.

Le vote est fermé.

1 - Pour  
2 - Contre

**1349 Voix**      **95,54%**  
**63 Voix**        **4,46%**

→ Les comptes arrêtés au 30 juin 2021 sont approuvés à 95,54 % des voix.

### **3 – Affectation du résultat**

M. Mathieu SAVY, Trésorier Général

Avant de passer au vote sur l'affectation du résultat au report à nouveau, j'attire votre attention sur l'utilisation de la réserve constituée pour notre projet associatif dans la cadre du BMF apprentissage pour les clubs amateurs. Le montant global des aides allouées aux clubs pour l'embauche d'apprentis s'est élevé pour la saison 2020-2021 à 46 300 €

Nous vous proposons donc d'approuver la résolution suivante :

« La réserve constituée pour notre « projet associatif » est, pour cet exercice, imputée de la somme de 46 300 €. Il est donc proposé à l'assemblée d'affecter en « report à nouveau » la somme de 121 255 € correspondant au « résultat économique » de l'exercice 2020-2021 (74 955 € + 46 300 €), la réserve pour le « projet associatif » ayant déjà été dotée antérieurement. »

Je vous propose de passer au vote.

Le vote est ouvert.

Le vote est fermé.

|                |                  |               |
|----------------|------------------|---------------|
| 1 - Pour       | <b>1442 Voix</b> | <b>99,52%</b> |
| 2 - Contre     | <b>7 Voix</b>    | <b>0,48%</b>  |
| 3 - Abstention | <b>0 Voix</b>    |               |

→ La résolution d'affectation du résultat au report à nouveau est adoptée à 99,52 % des voix.

### **CONCLUSION GENERALE :**

Le résultat de l'exercice 2020/2021 témoigne d'une gestion rigoureuse et de choix de gestion pertinents. Nous avons réussi à contraindre nos dépenses tout en maintenant un accompagnement des clubs pour repartir au mieux cette saison.

Cette reprise est un retour à une saison classique en terme de licenciés, laissant augurer de belles perspectives pour nos clubs, même si la prudence est de mise actuellement avec le rebond important de l'épidémie. Jr crois savoir que la mise en place du prélèvement du paiement des arbitres fonctionne très bien.

Nous allons continuer à maintenir l'équilibre entre investir dans le développement de notre discipline et l'accompagnement des clubs, et la maîtrise de nos charges de fonctionnement.

En nous appuyant sur nos réserves constituées depuis de nombreuses années par une bonne gestion de notre Ligue, nous allons poursuivre les études concernant le projet de notre Campus, outil indispensable pour l'avenir du football méditerranéen.

En point d'orgue de la présente saison, l'organisation de l'Assemblée fédérale à Nice en juin, sera une grande fête du football et une mise en avant de notre territoire à l'échelle nationale.

Je vous souhaite, à toutes et tous, de bonnes fêtes de fin d'année et prenez soin de vous.

## VI. MODIFICATIONS DES TEXTES DE LA LMF

M. Noël MANNINO, Secrétaire Général et Vice-président de la LMF

Je vais maintenant vous présenter les modifications aux textes de la Ligue. Nous allons commencer par les Statuts, puis nous étudierons les modifications aux règlements de la LMF.

### 1. Modifications du Règlement d'Administration Générale

#### ● Article 7 – composition et délibération

Il est proposé d'autoriser les réunions en matière disciplinaire par voie de visioconférence, ou téléphone, en cas de circonstances exceptionnelles, telle que la crise sanitaire :

[...]

2. A titre exceptionnel, les réunions des Commissions peuvent avoir lieu téléphoniquement ou par voie de visioconférence, voire, si l'urgence l'exige, par voie électronique, ~~sauf en matière disciplinaire.~~

Je vous propose de passer au vote. Approuvez-vous la modification de l'article 7 ? Tapez 1 si vous êtes POUR, tapez 2, si vous êtes CONTRE.

Le vote est ouvert.

Le vote est fermé.

|                |           |        |
|----------------|-----------|--------|
| 1 - Pour       | 1430 Voix | 99,24% |
| 2 - Contre     | 11 Voix   | 0,76%  |
| 3 - Abstention | 0 Voix    |        |

→ Cette modification est adoptée à 99,24 % des voix.

*Date d'effet : immédiate*

#### ● Article 19 – Obligations en matière de licences

Il est proposé d'insérer dans le Règlement la décision prise par le Comité de Direction qui impose le renouvellement des demandes de licence par voie dématérialisée uniquement, à compter de la saison 2022/2023 :

1. Les clubs ont l'obligation de munir, a minima leurs Président, Secrétaire Général et Trésorier, d'une licence « Dirigeant ». Ces trois licences devront être éditées préalablement avant toute autre licence demandée en faveur du club.

2. Toute équipe de jeunes doit être obligatoirement accompagnée, sous peine de sanction, d'au moins un responsable majeur licencié.

3. *L'ensemble des licences renouvelées devront être demandées par voie de dématérialisation uniquement*

Je vous propose de passer au vote. Approuvez-vous la modification de l'article 19 ? Tapez 1 si vous êtes POUR, tapez 2, si vous êtes CONTRE.

Le vote est ouvert.

Le vote est fermé

|                |           |        |
|----------------|-----------|--------|
| 1 - Pour       | 1373 Voix | 97,51% |
| 2 - Contre     | 35 Voix   | 2,49%  |
| 3 - Abstention | 0 Voix    |        |

→ Cette modification est adoptée à 97,51 % des voix.

*Date d'effet : saison 2022/2023*



### ● Articles 14 et 84 – Commission Régionale de l'Arbitrage – Statut de l'Arbitrage

Mise en conformité avec les règlements fédéraux. L'objectif est de simplifier la gouvernance de l'arbitrage dans les Ligues et Districts notamment en renforçant et centralisant les missions en arbitrage confiées aux Commissions régionales et départementales.

- Ajout des missions de la C.R. de l'Arbitrage
- Précision sur la définition de l'Arbitre spécifique Futsal

1. Sont considérés comme couvrant leur club au sens de l'article 33 du Statut de l'Arbitrage, sous réserve du nombre de matches requis :

Les « très jeunes arbitres » (13 et 14 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison), au sens de l'article 15 du Statut de l'Arbitrage, pour les clubs dont l'équipe supérieure évolue uniquement dans les deux dernières divisions de District.

Les « jeunes arbitres » (15 à ~~23~~ **22** ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison), au sens de l'article 15 du Statut de l'Arbitrage, assimilés aux autres arbitres licenciés à un club, rattachés à celui-ci et renouvelant à ce club avant le 31 août.

Les « arbitres auxiliaires », au sens de l'article 13 du Statut de l'Arbitrage, uniquement dans la dernière division de District.

Les « arbitres stagiaires », nommés de la sorte durant une saison sportive à partir du moment où ils valident la partie Théorique de la Formation Initiale d'Arbitrage.

Les « arbitres spécifiques futsal », définis comme des arbitres dirigeant uniquement des rencontres de Futsal, qu'il s'agisse d'un club spécifique futsal ou non. **Il pourra être considéré comme arbitre de Futsal, même s'il arbitre également des rencontres de Football libre, dès lors qu'il a arbitré un minimum de 10 rencontres Futsal sur la saison.**

2. Le nombre d'arbitres officiels que les clubs doivent mettre à la disposition de leur District ou de la Ligue est variable suivant la compétition à laquelle participe leur équipe première. L'article 41 du Statut de l'arbitrage détermine le nombre d'arbitres officiels jusqu'à la Division supérieure de District (Division 1). La Ligue fixe les obligations pour les autres divisions de district et les championnats de Futsal à partir de la catégorie Régional 1.

- Deuxième niveau de district (Division 2) : 2 arbitres.
- Autres niveaux de District : 1 arbitre.

(Pour la dernière division de District, le club qui y engagera pour la première fois une équipe bénéficiera d'une dérogation valable une saison seulement).

Pour les clubs uniquement de jeunes, il est prévu les obligations suivantes :

- Une équipe au moins au niveau national : 3 arbitres.
- Une équipe au moins au niveau régional : 2 arbitres.
- Une équipe au moins en division supérieure de District : 1 arbitre.
- Autres niveaux de district : Chaque district fixe ce nombre en Assemblée Générale (1 ou 0).
- Aucune obligation pour les clubs qui n'ont que des équipes en « Football d'animation ».
- Pour les championnats de Football d'Entreprise et de Football Féminin : 1 arbitre.
- Equipes R1 et R2 de Futsal : 1 arbitre ~~à partir de la saison 2019/2020.~~

→ Cette modification n'est pas soumise aux votes ; il s'agit de modifications aux textes fédéraux adoptées lors des Assemblées Fédérales et nous sommes toutefois tenus statutairement de vous en informer.

Date d'effet : saison 2022/2023

### ● Articles 85 bis – nouvel article – le référent en arbitrage

Mise en conformité avec les règlements fédéraux. L'objectif est de renforcer le rôle du référent en arbitrage au sein de son club en imposant ce poste aux clubs évoluant dans un Championnat Régional :

« Chaque club désigne un « référent en arbitrage ». Ce référent sera le contact privilégié pour tout ce qui a un lien avec l'arbitrage. Il sera ainsi le responsable de l'arbitrage dans le club : son organisation, son recrutement, sa valorisation, l'intégration et la fidélisation de ses arbitres.  
Pour les clubs évoluant dans un championnat régional, ce poste est obligatoire. »

Je vous propose de passer au vote. Approuvez-vous la modification de l'article 85 bis ? Tapez 1 si vous êtes POUR, tapez 2, si vous êtes CONTRE.

Le vote est ouvert.

Le vote est fermé

|                |           |        |
|----------------|-----------|--------|
| 1 - Pour       | 1380 Voix | 94,52% |
| 2 - Contre     | 80 Voix   | 5,48%  |
| 3 - Abstention | 0 Voix    |        |

→ Cette modification est adoptée à 94,52 % des voix.

*Date d'effet : saison 2022/2023*

### ● **Articles 48 bis du RAG et des règlements des championnats régionaux qui en découlent – Match remis – Joueurs sélectionnés**

Il est proposé d'étendre à toutes les catégories le report d'une rencontre lorsqu'au moins deux joueurs d'une équipe sont retenus pour une sélection en équipe nationale française ou un stage national, régional ou départemental.

Il est ainsi proposé d'intégrer ce principe dans le Règlement d'Administration Générale et, dans un souci d'uniformisation, de supprimer les dispositions spécifiques figurant dans les Règlements des Championnats régionaux U14 (article 18), U15 (article 17), U16 (article 17), U17 (article 17), U18 (article 17), U18 F (article 18), U20 (article 18) et Seniors Féminin (article 17) :

« Tout club ayant au moins deux joueurs d'une catégorie retenus pour une sélection nationale française, stage national, régional ou départemental, le jour d'une rencontre peut en solliciter le report sous réserve que lesdits joueurs aient participé aux deux dernières rencontres du Championnat concerné »

Je vous propose de passer au vote. Approuvez-vous la modification de l'article 48 bis ? Tapez 1 si vous êtes POUR, tapez 2, si vous êtes CONTRE.

Le vote est ouvert.

Le vote est fermé

---

|                |           |        |
|----------------|-----------|--------|
| 1 - Pour       | 1409 Voix | 97,78% |
| 2 - Contre     | 32 Voix   | 2,22%  |
| 3 - Abstention | 8 Voix    |        |

→ Ces modifications sont adoptées à 97,78 % des voix.

*Date d'effet : immédiate*

## **2. Modifications du Règlement du Championnat Régional U 20**

### ● **Article 2 – Participation**

Dans l'hypothèse où un District n'aurait pas de Championnat U19, il est proposé d'autoriser l'accession d'équipes issues du Championnat U18 D dans le Championnat Régional U20 :

« Les 6 équipes des Championnats U19 ~~uniquement~~ des Districts, désignées accédantes selon les modalités définies par l'instance compétente de chaque District. **Lorsqu'un District ne dispose pas de Championnat U19, pourront accéder la ou les équipes issues du Championnat U18 départemental.** »

Je vous propose de passer au vote. Approuvez-vous la modification de l'article 2 ? Tapez 1 si vous êtes POUR, tapez 2, si vous êtes CONTRE.

Le vote est ouvert.

Le vote est fermé

|                |           |        |
|----------------|-----------|--------|
| 1 - Pour       | 1271 Voix | 88,45% |
| 2 - Contre     | 166 Voix  | 11,55% |
| 3 - Abstention | 19 Voix   |        |

→ Ces modifications sont adoptées à 88,45 % des voix.

*Date d'effet : immédiate*

## VIII. INTERVENTION DE LA DIRECTION TECHNIQUE REGIONALE

M. Noël MANNINO

Je cède la parole à notre Directeur Technique Régional, Laurent MOURET

Laurent MOURET, Directeur Technique Régional

L'objet de l'intervention porte sur le parcours de l'éducateur qui passe par sa formation, son suivi et son accompagnement. Les différents éléments de ce parcours devant être sans cesse discutés et améliorés. En effet, on constate encore des comportements non satisfaisants de certains éducateurs.

Un rappel est fait sur les grands objectifs d'une Equipe Technique Régionale au sein d'une Ligue, qui poursuit particulièrement l'ambition d'améliorer le niveau des pratiquants (joueurs et arbitres). Cela passe par une amélioration de l'encadrement d'une manière générale : éducateurs, dirigeants, structure du club... Un des objectifs essentiels, qui va de pair avec le niveau des joueurs, est la lutte contre les incivilités. Cela permet, en effet, un meilleur climat autour des terrains, donc des prises d'initiative des joueurs, ce qui permet une progression de ces derniers...

Le parcours de l'éducateur est rappelé, avec les échelons District et Ligue. Un focus sur les contenus développés au cours de ces formations est fait : au-delà des compétences football et de la réflexion sur le jeu, des connaissances et des réflexions sur la connaissance de soi et la gestion de ses émotions est également apporté.

Ensuite, « l'entourage » de l'éducateur en formation est expliqué : le formateur et le tuteur (qui ont tous 2 suivis une habilitation de plusieurs journées avec des connaissances sur la pédagogie, mais aussi sur le neuro apprentissage), les maîtres de stage, mais aussi les dirigeants et Présidents de clubs. Il est donc rappelé, que ceux-ci ont un rôle important dans l'accompagnement des éducateurs en formation ! En effet, la formation à elle seule ne suffit pas, puisque le principe est l'application des apprentissages dans son club. Sans cette expérimentation, l'éducateur-stagiaire ne progressera pas, et son comportement ne s'améliorera pas.

Environ 2500 éducateurs ont une licence technique aujourd'hui (+30% en 5 ans), ce qui représente un volume important. Cependant une réflexion est menée pour améliorer l'accompagnement de ceux-ci car on constate parfois que, même formés, avec le temps, certains retrouvent des « mauvaises » habitudes pouvant se traduire par des comportements « inadaptés » à l'éducation et à la progression de nos jeunes joueurs et joueuses.

## XII. CLOTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT DE LA LMF

M. Noël MANNINO

Je laisse la parole à notre Président pour la clôture de ces travaux. Je vous souhaite de passer de très bonnes fêtes et vous remercie.

M. Eric BORGHINI

Mesdames, Messieurs,  
Mes Chers Amis,

Il m'appartient de clôturer cette Assemblée Générale, ce sera bref, très simple.

Je voulais tout d'abord vous remercier d'avoir participé en nombre à cette Assemblée Générale dématérialisée. Vous savez, à la Ligue, nous aussi on joue au ballon. Ainsi, la question test qui vous a été posée de savoir si l'AG en format dématérialisé vous convenait pour les AG d'Hiver, vous y avez répondu favorablement à 90 %. C'est intéressant, ça veut dire que vous trouvez le format dématérialisé tout à fait sécurisé, adapté à ce type de réunion ; ça m'a fait chaud au cœur.

Comme chaud au cœur, toutes les délibérations qui ont été approuvées à plus de 90 % et, notamment, les délibérations financières qui sont, comme vous le savez, très importantes dans le cadre des AG d'Hiver. Donc, je vous remercie de cette confiance renouvelée envers notre équipe, tout le personnel de la Ligue, toute notre administration régionale, tous nos bénévoles. C'est un encouragement pour eux, c'est un encouragement pour nous.

Voilà, Mesdames et Messieurs, Mes Chers Amis,

Je vous souhaite, à mon tour, de passer de bonnes fêtes de fin d'année, dans la paix, la sérénité, l'amitié, en famille qui reste une valeur sûre et dans vos clubs également.

J'espère vous retrouver très vite, dès le mois de janvier, pour toutes les organisations et tout le programme que nous aurons prévu afin de poursuivre la saison.

Bon week-end à tous,

Bonnes fêtes et à très vite.

\*\*\*\*\*

***La séance est levée à 12 heures 30***

\*\*\*\*\*

**Eric BORGHINI**  
**Président de séance**

**Noël MANNINO**  
**Secrétaire de séance**